

REP EMBALLAGE



Qui?

- Le metteur sur le marché
- Éco-organisme* (Citéo,
 Adelphe & Twice)
- Collectivités & centres de tri



Comment?

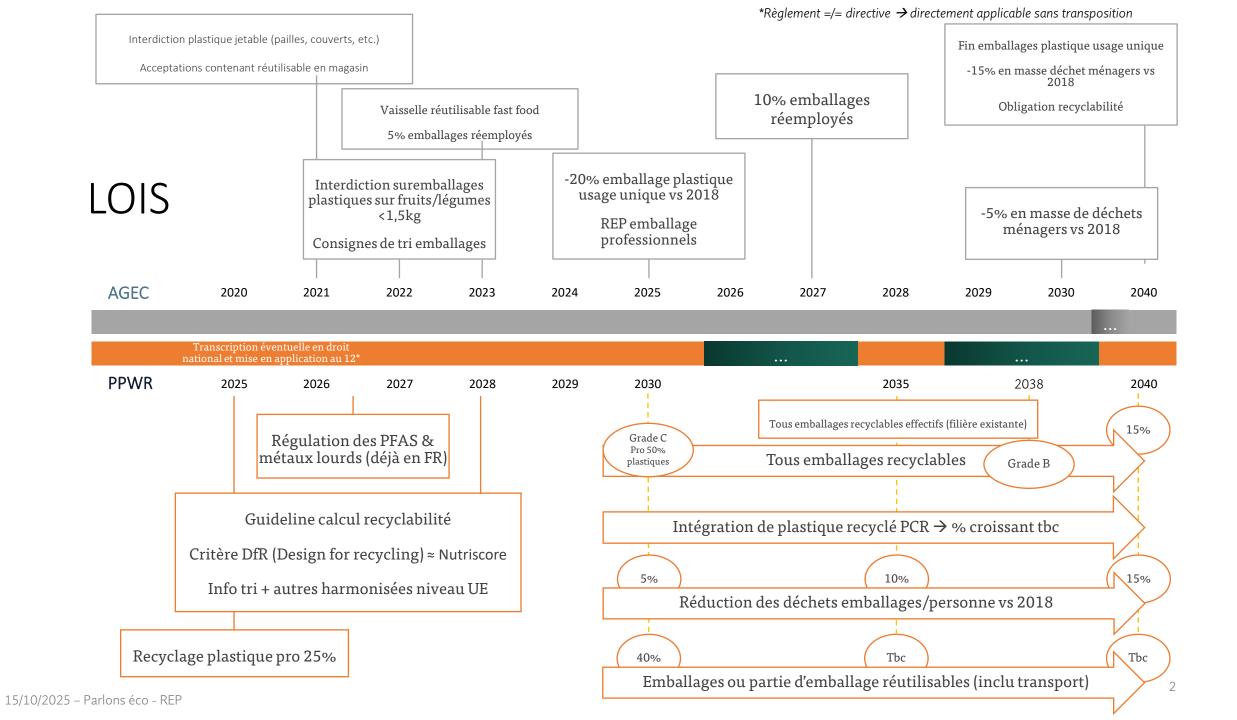
- Déclaration de la masse annuelle de chaque matériau d'emballage
- Payement d'une écocontribution en fonction
- Respect du marquage (info tri)



Objectifs règlementaires

- Loi AGEC (FR)
- PPWR (EU)

^{*}Eco-organisme = société privée à but non lucratif, délégation service public via agrément état



Projet de transposition en loi FR

- 5. Dispositions spécifiques au recyclage des déchets d'emballages professionnels
- 5.1. Objectifs de recyclage des emballages
- 5.1.1 Objectifs de recyclage des emballages professionnels

L'éco-organisme met en œuvre les actions nécessaires pour atteindre les objectifs définis dans le tableau suivant :

Matériau	Acier	Aluminium	Papier- carton	Plastique	Verre	Bois
Taux de recyclage à compter de 2028	70 %	50 %	75 %	50 %	70 %	25 %
Taux de recyclage à compter de 2030	80 %	60 %	85 %	55 %	75 %	30 %

Réduction tous déchets 5% en 2030

3.2 Réemploi

321. Objectifs de réemploi

L'éco-organisme met en œuvre les actions nécessaires pour atteindre au moins les objectifs de réemploi suivants :

Emballages concernés	Année	Objectif	
Emballages de transport et emballages de vente utilisés pour le transport sur le territoire de l'Union européenne (palettes, boîtes en plastique pliables, boîtes, plateaux, caisses en plastiques, grands récipients pour vrac, seaux, fûts, bidons)	2030	40 % d'emballages réemployables et relevant d'un système de réemploi	
Emballages de transport et emballages de vente utilisés pour le transport (palettes, boîtes en plastique pliables, boîtes, plateaux, caisses en plastiques, grands récipients pour vrac, seaux, fûts, bidons) utilisés sur le territoire de l'Union européenne, entre différents sites sur lesquels l'opérateur exerce son activité ou entre l'un des sites sur lesquels un opérateur exerce son activité et les sites de toute autre entreprise liée ou partenaire¹	2030	100 % d'emballages réemployables dans le cadre d'un système de réemploi	
Emballages groupés sous forme de boites	2030	10 % d'emballages réemployables dans le cadre d'un système de réemploi	